

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

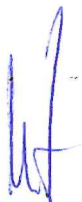
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Myriam Fournier greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement numéro 578-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 578-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril à 20h00 à la salle du conseil au 930 rue du Centre, Saint-Jude.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940 rue du Centre, Saint-Jude, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jude, ce 4 mars 2026.



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

RÈGLEMENT 578-2026

Je, soussigné, Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 4 mars 2026, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 mars 2026



Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière